Moyennant le versement des sommes ci-dessus, les voyageurs auront droit au transport sur tout le parcours de l'itinéraire, au logement dans de bons hôtels, à la nourriture, aux omnibus, aux voitures, guides et interprètes, qui seront mis partout à leur disposition.

Ils n'auront à payer nulle part d'entrée pour visiter les musées, les monuments et curiosités, pas plus que de pourboires aux cochers, portiers et domestiques d'hôtels.

Les demandes seront inscrites par ordre de date de leur réception et les premières arrivées ont des chances d'obtenir les meilleures chambres dans les hôtels.

Les prospectus se délivrent gratuitement, à Roubaix chez M. Henri Messelin, rue Dammartin, 75, et à Bruxelles chez M. Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion, Boulevard Anspach, 109.

FIÈVRE APHTEUSE OU COCOTTE

Mesures hygiéniques propres à la combattre

En présence de la recrudescence de la fièvre aphteuse, nous croyons utile, pour les nombreux éleveurs des environs, de résumer quelques mesures hygiéniques destinées à enrayer la marche de cette terrible maladie.

I. *Désinfection des étables.* — La cocotte se propageant surtout par les germes répandus dans l'air, il importe, aussitôt qu'il y a apparence de maladie (ce qu'on reconnaît au manque d'appétit, aux frissons, aux tremblements des membres et aux filets de la bouche) d'isoler immédiatement la bête suspecte d'empêcher tout contact avec les autres, soit par les fumiers, soit par les ustensiles ou la personne qui la soigne. En même temps il faut désinfecter l'étable avec de l'acide phénique du commerce. On peut l'employer à la dose de 30 grammes par litre d'eau et on fait des aspersions dans l'étable, tous les jours, jusqu'à ce que le danger soit conjuré c'est-à-dire pendant une huitaine de jours, au moins.

II. *Régime contre la fièvre.* — La fièvre ou feu intérieur, étant, en somme, la cause de tout le mal, il faut la combattre énergiquement en mettant les animaux à la diète et en leur donnant trois fois par jour des boissons rafraîchissantes faites avec du son et de la graine de lin. C'est là un point très important.

Soins de propreté. — On doit avoir soin d'entretenir dans l'étable une grande propreté, d'avoir une litière sèche et comme les pieds sont souvent atteint grièvement, il faut les laver tous les jours et appliquer entre les ongles, de l'onguent égyptiac ou de la résine de bateau.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 24 mars 1893

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. Henri Carrette, Maire.

La séance est ouverte à huit heures 20.

M. le Maire procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Branquart, Trannoy, Milbéo, Lepers, Desobry, Coutelier, adjoints; Vandepulte, Carpentier, Chevalier, Vanmullen, E. Wattel, H. Dégardin, J. Boucherie, H. Thérin, V. Petit, Delétrez, Nys, E. Poulain, Rose, Moret, Ghiot, Duburcq, Demailly, Stienne, V. Poulain, Wilfart, Penant, Cnudde, V. Lefebvre.

Absents : MM. Coupez, E. Dubrulle, excusé; Duquennoy, Derzelle.

. .

Le conseil renvoie à l'examen des 4e et 1re commissions une demande de subside, pour le jeune Chalo, à l'effet d'entrer à l'Institut des jeunes aveugles; une demande de secours viagers, formulé par Mme Roger, veuve d'un ancien employé d'octroi.

Le service télégraphique et téléphonique de nuit à Roubaix

M. Carrette, maire, donne lecture des vœux de la Chambre de Commerce et de la Société industrielle et commerciale de Roubaix — vœux que nous avons publiés — relatifs 1° à l'installation pendant toute la nuit du service télégraphique et téléphonique à Roubaix; 2° à l'établissement, aux frais des pétitionnaires, de fils spéciaux reliant à Roubaix Anvers d'une part, le Havre de l'autre.

La Chambre de commerce et la société industrielle et commerciale nous demandent de prendre ces vœux en considération et de les appuyer auprès des administrations compétentes. Roubaix se trouve, à ce point de vue, dans une situation inférieure à Tourcoing. En conséquence, ajoute M. le Maire, ces vœux répondent à une chose juste et nécessaire : nous ne devons pas hésiter à les recommander aux pouvoirs publics et à rendre leur réalisation possible, même au prix d'un léger sacrifice.

Nous vous demandons qu'il soit donné satisfaction à ces vœux le plus promptement possible, et nous vous prions de prendre l'engagement de contribuer, en ce qui concerne le service télégraphique et téléphonique de nuit, à la dépense qui en résultera — soit 2,500 francs, y compris les 800 francs que nous payons déjà de ce chef. C'est un sacrifice peu important eu égard aux services qui doivent en résulter.

M. Lepers. — Les commissions n'ont pu faire de cet objet une étude approfondie : je demande qu'on leur renvoie la question afin qu'on puisse voter en connaissance de cause.

M. Penant appuie la proposition de M. Lepers : nous avons, en commission, dit-il, décidé de connaître le fond de la chose. Il serait désirable de respecter la manière de voir de la commission.

M. Carrette propose de disjoindre les vœux : de voter d'abord pour l'installation — chose urgente et nécessaire — du service télégraphique et téléphonique de nuit ; de réserver ensuite et de renvoyer à l'examen des commissions les vœux tendant à l'établissement des fils spéciaux.

M. Lepers. — Le service télégraphique de nuit n'a pas tout à fait sa raison d'être. Il y a beaucoup de villes où, si vous télégraphiez de Roubaix après neuf heures, votre télégramme ne parviendra pas.

M. Desobry. — Il s'agit d'être reliés aux grands centres où ce service existe : il n'est pas question ici de petites villes.

M. Carrette, maire. — Evidemment, il s'agit des communications avec Lille, Le Havre, Paris, Anvers, l'étranger.

M. Branquart. — Il est dérisoire que Roubaix soit en retard sur Tourcoing. C'est dire que ce service s'impose. Quand on télégraphie ou qu'on téléphone la nuit, ce n'est pas dans de petits villages, mais là où le service existe. La chose est d'une grande importance, et si nous ne donnons pas aujourd'hui l'avis favorable qu'on nous demande, il nous faudra le donner dans trois ou quatre mois. Pourquoi ne pas le faire de suite ?

M. Desobry appuie cette manière de voir.

M. le Maire met aux voix les vœux disjoints :

Avis favorable est donné à l'installation du service télégraphique et téléphonique de nuit à Roubaix et à la dépense qui en résultera ;

Renvoi est ordonné aux commissions de la question de savoir si l'on doit appuyer la demande d'établissement des fils spéciaux.

Questions diverses

Le Conseil vote un crédit supplémentaire pour les dépenses de fonctionnement des crèches en 1892 ;

Approuve un marché passé entre M. Henri Carrette, maire de Roubaix, avec le Crédit Lyonnais pour le paiement des coupons de l'emprunt de 1.158.000 francs.

La soupe et le bœuf

M. le Maire demande le vote d'un crédit supplémentaire de 1,000 francs pour les réceptions à l'Hôtel-de-Ville.

M. Wilfart. — Je ne voterai pas ce crédit. S'il s'agissait des sociétés qui reviennent triomphantes des concours, passe encore ; mais quand il s'agit de dîners à donner au préfet, à ses envoyés et aux généraux, je ne veux pas contribuer à la dépense qu'ils entraînent.

M. Lepers. — Que voulez-vous ? Ces réceptions et ces dîners sont nécessaires : au tirage au sort, par exemple, quand même on ne voterait pas le crédit, il faudrait payer quand même la carte du dîner du préfet ou de ses adjoints. Donc, votez ou ne votez pas, il faudra payer quand même.

M. Wilfart. — Nous sommes obligés de payer le dîner de ces messieurs ?

M. Lepers. — Evidemment !

M. Carrette, maire. — Voyons ; il s'agit d'une question de convenance et les choses se passent ainsi partout. Nous devons recevoir les autres comme on nous reçoit nous mêmes quand nous sortons de Roubaix. Je demande au Conseil de voter ce crédit, afin que nous ne passions pas, nous, socialistes, pour des....

M. Wilfart. — S'ils avaient du cœur, ils ne viendraient pas non plus...

M. Moret. — J'appuierai le crédit. Dans un temps plus ou moins long, nous sommes appelés à remplacer ces gras messieurs, et il serait regrettable que nous ne puissions pas bien dîner à notre tour ! (Hilarité).

Le crédit est voté, sauf la voix de M. Wilfart qui vote contre « en ce qui concerne le Préfet et ses envoyés. »

. .

Le Conseil vote un crédit de 2.500 francs pour la fourniture de cabans au personnel de l'octroi ;

Renvoie aux 3e et 1re commissions une lettre de M. le Préfet du Nord, relative à la récente décision du Conseil municipal au sujet des maisons vicariales relevant du presbytère de Saint-Martin : M. le Préfet du Nord, s'appuyant sur la jurisprudence administrative, sur des décisions des conseils municipaux antérieurs, sur l'avis du conseil de fabrique et de l'autorité diocésaine, demande au Conseil municipal de réformer son vote et de donner un avis définitif afin qu'il puisse statuer sur la question.

Renvoie au 3e et 1re Commission la demande d'un crédit de 3,500 francs pour la construction d'une écurie avec remise à l'Hôtel-Dieu.

Maintient ses décisions affirmatives antérieures, sur l'intervention de M. Milbéo, au sujet du classement et de la mise en état de viabilité de la rue Fourcroy.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le rapport relatif à la fixation du nombre des musiques à subventionner — proposition de M. Stienne — est ajourné.

Refus de subvention à l'« Etoile Roubaisienne »

Le rapport des 4e et 1re commissions conclut au rejet d'un subside demandé par la société de gymnastique et de tir l'« Etoile Roubaisienne. »

M. Desobry proteste contre cette exclusion. Si l'on refuse le subside réclamé par cette société, je déclare que je ne voterai plus aucune subvention.

M. Wilfart, rapporteur, s'en tient aux conclusions de son rapport.

M. Carrette, maire. — Il y a toujours des discussions qui s'élèvent quand il est question de subvention. Eh bien on cherche à organiser un système de subvention qui coupera court à toutes ces discussions. Actuellement, si l'on donne aux unes, il faut donner aux autres. La commission qui a été nommée pour étudier la question fera sous peu de nouvelles propositions qui contenteront tout le monde, autant que possible. Mais, jusqu'à nouvel ordre, l'avis de la commission est de ne plus accorder de subvention. Avec les catégories de sociétés municipales qui seront créées plus tard, nous aurons peut-être moins de sociétés subventionnées qu'aujourd'hui, mais elles seront très bonnes.

M. Desobry. — A l'avenir, je protesterai.

M. Wilfart. — Je désire ajouter un mot. Quand une société naît, on vient chercher un adjoint ou un conseiller municipal comme président; le but est toujours d'obtenir une subvention. Sans vouloir faire de personnalités, si j'étais adjoint, je refuserais d'accepter la présidence d'une société quelconque, car c'est toujours pour l'argent.

M. Paul Rose. — Je suis président d'une société de gymnastique et conseiller municipal, et je n'ai jamais rien demandé !

M. Wilfart. — Le citoyen a tort de prendre la parole, puisque j'ai déclaré ne pas vouloir faire de personnalités.

En fin de compte, les conclusions du rapport sont votées à l'unanimité, sauf deux voix et une abstention — celle du citoyen Branquart.

Service municipal des eaux

Le rapport de la 6e commission, relatif au règlement à la série, et au tarif des prix du service des eaux de Roubaix-Tourcoing pour l'année 1893, conclut à l'approbation des documents, « pour cette année du moins », tels qu'ils ont été présentés par le directeur du service. — Adopté.

Condition publique

Lecture est donnée, par M. Penant, d'un rapport dont les conclusions tendent à voter un crédit supplémentaire de 1.794 fr. 77 pour solder les dépenses de cet établissement pendant l'année 1892. — Adopté.

Le Conseil se constitue à huis-clos, à neuf heures cinq, pour examiner une demi douzaine de questions qui ne relèvent pas de la discussion publique.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 24.* — Pour coups envers Vanderhaegen, Augustin Samaesse, six mois et 16 francs.

L'affaire de mœurs, dans laquelle est impliquée Emélie Cacheux, cabaretière dans le quartier Ste Elisabeth, à Roubaix est revenue à l'audience de vendredi pour la troisième fois. On y entend plusieurs témoins cités par la prévenue et qui viennent déclarer qu'ils n'ont jamais rien remarqué d'anormal dans l'estaminet.

L'inculpée prétend toujours qu'elle n'a nullement favorisé la débauche de filles qui ont séjourné chez elle.

Emilie Cacheux est néanmoins condamnée à trois mois d'emprisonnement.

Voleuse de profession. — C'est pour la huitième fois que Virginie Cogez, âgée de quarante ans, comparaît sous l'inculpation de vol. Aussi se trouve-t-elle sous le coup de la relégation.

Elle a encore soustrait des vêtements, du linge, une montre même, au préjudice de diverses personnes à Roubaix.

Son système consiste à nier malgré tout et toujours, malgré les charges qui pèsent sur elle; elle se présente devant le tribunal tout éplorée et s'efforce de fléchir la rigueur des juges.

Elle encourt une condamnation à 3 trois mois d'emprisonnement. Le président lui fait observer que c'est la dernière fois, et qu'à la prochaine récidive, elle sera reléguée.

Toujours le coup des pièces couronnées. — Que de fois n'a-t-on point relevé la simplicité de gens qui se laissent conter mille histoires par des Espagnols ou des Italiens, en quête de rechercher les pièces à têtes couronnées.

Pendant que la cabaretière, séduite par l'appât d'un gain de quelques sous, fait le triage de sa monnaie, le ou la bohême qui ne manque pas d'apporter son aide, fait glisser très adroitement une partie du magot dans sa poche.

C'est ainsi que s'est laissée prendre Mme Barbieux, à Wattrelos, par deux individus qui l'ont ainsi délestée de cinquante francs.

Les deux prévenus sont deux types méridionaux fort accentués : l'un s'appelle Jean Leeruberger, l'autre Jeannette Vandersteen, comme cette dernière est en récidive pour un fait analogue, elle cueille six mois, l'autre a trois mois.

Est-ce un délit que de tuer des pigeons ? — Le tribunal n'a pas eu à trancher, en droit, la question que nous avions exposée hier et qui consiste à savoir si constitue délit, le fait de tuer des pigeons voyageurs qui causent du dégât sur la propriété.

Le cultivateur incriminé est acquitté parce qu'il n'est pas établi par la prévention que les pigeons étaient des pigeons voyageurs; dès lors, il ne tombait plus sous le coup de l'arrêté préfectoral.

Pour coups, Emilie Doom de Wattrelos est condamnée à 25 francs d'amende.

Délit de chasse. — Ernest Daleux et Oscar Gourbet, chacun 15 jours et 50 francs d'amende pour délit de chasse à Bondues.

L'affaire des Etudiants des Facultés Libres viendra samedi en correctionnelle. — Me Conforme.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 24 mars.* — Une question de transport. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a été assignée en paiement de bonbonnes d'eau oxygénée qui avaient été avariées. La Compagnie invoque le cas de force majeure, ces bonbonnes ayant éclaté par suite de la gelée (l'affaire remonte à fin décembre dernier). Nous citons ce litige parce qu'il nous a paru assez curieux comme question de principe : la gelée dégage-t-elle la responsabilité du transporteur? Nous donnerons la décision du tribunal.

Un accident de travail. — M. Bossuyt, ouvrier chez M. Th. Nuits expose qu'en transportant dans l'atelier un cylindre de tissage du poids de 80 kil. il a fait une chute qui a déterminé une hernie. Il réclame donc à son patron : 1° une somme de 1,000 fr. comme réparation, en vertu de la retenue qui était faite sur son salaire pour l'assurance; 2° une somme de 1,000 fr. pour la responsabilité que son patron a encourue en lui commandant le travail qui a causé l'accident.

M. Th. Nuits répond qu'on n'établit aucune faute à sa charge, que le risque était inhérent au travail du demandeur, qu'en fait, ce dernier a simplement aidé l'un de ses camarades à soulever de terre, pour mettre sur le tour, un cylindre pesant 50 kil.; que d'ailleurs l'ouvrier avait des prédispositions à la hernie, qu'il doit donc s'imputer à faute sa propre imprudence.

Au point de vue de la retenue sur le salaire, M. Nuits dit que le patron n'est pas assureur, qu'il sert simplement d'intermédiaire pour l'assurance sans avoir à prendre la place de la Cie; qu'au surplus cette dernière avait offert la moitié du salaire quotidien, plus un appareil de bandage. Il conclut donc au débouté de la demande. En délibéré.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les réunions de l'« Union Catholique »

M. Justin Ruffelet, président de l'*Union Catholique*, nous demande l'insertion de la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*.

J'ai reçu par la poste la lettre ci après transcrite :

» *A Monsieur Ruffelet, président du Parti Catholique.*

» Monsieur,

» Considérant que toutes vos réunions privées excluent » la majeure partie des ouvriers, nous voulons, nous, » militants du parti ouvrier, avoir le droit d'assister à » vos réunions pour défendre notre cause légitime.

» Nous sommes décidés à y entrer par tous les moyens » légaux et illégaux, à pénétrer dans tous les locaux où » vos conférences auront lieu.

« Nous demandons au parti catholique de bien vou» loir faire, comme nous, des réunions publiques et » contradictoires : si une réponse est mise dans votre » journal la *Croix du Nord*, cette semaine, nous vous » certifions que jamais le branle-bas de votre réunion du » 19 mars ne se renouvellera.

» Sur ce, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, » de vous saluer. » *Un groupe d'exécutants.* »

Encore que cette lettre puisse être l'œuvre d'un fumiste, ou que j'aie quelque raison de ne pas répondre à un correspondant anonyme, je ne crois pas devoir, pour cette fois, tromper l'attente du « groupe d'exécutants », si exécutants il y a.

Qu'ils apprennent donc, par votre obligeante entremise, s'ils le pouvaient ignorer jusqu'ici :

Que le parti catholique n'a, dans ses revendications et dans ses moyens d'action, rien de secret ni de caché;

Qu'il ne poursuit d'autre but que la pacification religieuse, et la justice sociale ;

Qu'il n'a rien plus à cœur que de faire reconnaître et proclamer, au profit de l'ouvrier, les droits auxquels celui-ci peut justement prétendre :

Que jaloux de sauvegarder la dignité de l'homme et la liberté du citoyen, il est l'ennemi résolu des fraudes, des vexations et des violences ;

Qu'il entend user de son droit incontestable en organisant, à son gré, des réunions privées, et en n'y recevant que les personnes régulièrement invitées ;

Qu'il se réserve d'y accueillir, sur leur demande, des adversaires qui ne craindront pas de se nommer, et qu'il jugera capables de s'y comporter en toute loyauté et convenance;

Que, dans ces conditions, il entendrait et accepterait volontiers la contradiction;

Qu'il organisera enfin des réunions publiques lorsque les circonstances en justifieront l'utilité.

Envoi franco du Catalogue sur demande.

Avis

Les Directeurs de

La Grande Maison,

15, rue de la Gare, à **Lille,** *ont l'honneur d'informer leur clientèle que les assortiments* **Printemps** *et* **Été** *en* **Vêtements, Pardessus, Bonneterie, Chapellerie, Chaussures,** *etc., pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants, sont au complet et mis en vente à partir de ce jour.*

Puissent ces déclarations éclairer nos amis sur le véritable but de l'action à laquelle nous convions tous les honnêtes gens!

Puissent-elles aussi convaincre nos adversaires de notre ardent désir d'amener entre tous la concorde et la paix, par la libre pratique des devoirs et le respect sincère de tous les droits légitimes !

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

J. Ruffelet.

Roubaix, le 23 mars 1893.

PETITE CORRESPONDANCE

H. A. F. — Il n'y a pas d'engagement de trois ans dans la cavalerie. — Après le conseil de révision, il n'y aura plus d'engagement pour les jeunes gens de la classe, à moins que pour quatre ans dans tous les corps de troupe; et trois ans dans la marine.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — *Infanterie.* — M. Resplandy, capitaine au 33e régiment d'infanterie, est nommé chef de bataillon au 143e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Celle de Chateaubourg, promu lieutenant-colonel. M. Adrien, capitaine au 110e régiment d'infanterie, est nommé également chef de bataillon.

Sont nommés capitaines : MM. Pennel, lieutenant au 1er régiment de tirailleurs algériens; Dubray, lieutenant au 51e régiment d'infanterie; Lion, lieutenant au 73e régiment d'infanterie; Fuzon, lieutenant au 73e régiment d'infanterie; Beauchesne, lieutenant au 136e régiment d'infanterie; Cerf, lieutenant au 43e régiment d'infanterie.

Cavalerie. — M. Touzet du Viger, capitaine au 9e cuirassiers, est nommé chef d'escadron au 21e régiment de dragons. M. Touleau, capitaine au 5e cuirassiers, est affecté au 21e régiment de dragons pour y occuper l'emploi de major. M. de Chastenet-Puységur, lieutenant au 21e dragons, est affecté au 20e dragons, pour y occuper l'emploi de capitaine. M. Bregi, lieutenant au 19e chasseurs, en remplacement de M. Geoffroy, mis hors cadre, est affecté au 14e chasseurs en qualité de capitaine.

Ont été promus au grade de sous-lieutenant : M. Bary, du 3e régiment de chasseurs, affecté au 21e régiment de dragons. M. Sudre, du 5e régiment de dragons, affecté au 19e régiment de chasseurs. M Goguelat, du 12e régiment de chasseurs, affecté au 19e régiment de chasseurs. M. Quenardel, sous-lieutenant au 4e régiment de cuirassiers, est promu lieutenant. Maintenu.

Artillerie. — Ont été promus dans l'arme de l'artillerie et ont reçu les affectations ci-après : Au grade de capitaine, M. Chalmel, lieutenant en 1er au 37e, classé au 15e. M. Buisson, lieutenant en 1er au 27e, détaché pour suivre les cours de l'Ecole supérieure de guerre, maintenu. M. Strasser, lieutenant au 2e bataillon de forteresse, affecté à la direction d'artillerie de Maubeuge. M. Rousseaux, lieutenant en 1er au 15e, classé au 16e régiment.

Garde d'artillerie de 3e classe, M. Gauriat, ouvrier de 2e classe à l'atelier de construction de Douai, en remplacement de M. Martinet, promu, est classé au grade de garde d'artillerie de 3e classe, au même atelier.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

NORD

Le nouvel archevêque de Cambrai. — Mgr Sonnois a dit la messe, vendredi matin, à l'autel de Notre Dame de Grâce à Cambrai. La foule était nombreuse.

Sa Grandeur a visité, à une heure, l'hôpital Saint-Julien.

A deux heures et demie, Mgr l'archevêque faisait son entrée au grand séminaire où il a été reçu par M. le supérieur et le corps professoral.

Un vol sacrilège à Valenciennes. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, une tentative de vol avec effraction a eu lieu à l'église Notre-Dame à Valenciennes.

Heureusement les voleurs n'ont pu rien enlever, les troncs ayant été vidés le soir même.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX* — *Déclarations de naissances du 24 mars.* — Georges Waeles, rue du Fontenoy, 65. — Fortuné Masse, rue de l'Epeule. — Georges Prouvost, rue du Grand-Chemin, 15 — Albert Echevin, rue des Longues-Haies, 208. — Louis Debuisne, rue d'Arcole, 21 — Louis Fauvin, Hôtel-Dieu. — Marie Bingjon, rue Bella, 25. — Madeleine Castelein, rue Christophe-Colomb, 6. — Jeanne Declerck, rue de l'Epeule. - Henri Van Herrewege, rue du Tilleul, 180. — *Déclarations de décès du 24 mars.* — Aglaé Frémont, 48 ans 4 mois, sans profession, rue du Château, 5. — Léonie Deprez, 20 ans 9 mois 16 jours, journalière, rue Wagram, 21 — Aimé Dujardin, 1 an 23 jours, rue de Beaurewart, cour Tonneau, 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 mars.* — Achille Vanhoutte, rue Solférino. — Pauline Duremont, rue du Jambon. — Jules Henricart, Blanc-Seau. — Joseph Deltombe, rue de Menin. — *Déclarations de décès du 24 mars.* — Constant Leconte, 29 ans, boucher, rue du Haze — Elise Vancorselis, 18 jours, rue Auber. — Albert Spreux, 3 ans, rue Messiaen. — Félix Declercq, 1 mois, rue des Carliers.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 17 au 24 mars.* — Joséphine-Marie Cornard, chemin du Stemberg. — Emile-Joseph Vroman, à la Vignette. *Déclarations de décès du 17 au 24 mars.* — Bernard et Bernard, jumelles présentées sans vie, à la Vignette. — Etienne-Emile Mureeaux, 15 jours, au Blaton.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 22 mars.* — Marthe Nuyttens, rue du Château. — Marie-Thérèse Crepel, rue du Moulin. — Marthe-Marie Lestienne, rue du Château. — Julien Dhalluin, au Mont. — *Déclarations de décès du 22 mars.* — Elisabeth Leveeque, 5 ans, rue des Ecoles — Jean-Baptiste Cuvelier, 2 ans, cour Vital. Jérome Vandekerkhove, 5 mois, rue d'Arcole. — Marie Dhondt, 56 ans, rue Turbigo.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — *Déclarations de naissances du 15 au 24 mars.* — Denise Dhalluin, Place. — Irénée Machiels, Vieille Motte. — Marie Blaublomme, Bailly. — *Déclarations de décès du 15 au 24 mars.* — Emile Castel, 17 ans, Bailly — Alice-Marie Bousse, 14 jours, Berquerie. — Marthe Leman, 8 mois, Vieille-Motte. Sidonie Vandamme, 61 ans, Place.

LUINGNE. — *Déclarations de naissances du 13 au 24 mars.* — Henri Monnart, Bornoville, 7 — Cyrille D'hooghe, Blancballot, 20. — *Publications de mariages du 26 mars.* — Théophile Bauters, 31 ans, ouvrier de fabrique, et Odile-Marie Verschelde, 22 ans, servante, tous deux de Luingne — Henri-Joseph Beyls, 26 ans, ourdisseur, de Luingne, et Marie-Isabelle Slembrouck, 25 ans, servante, de Roubaix. — *Déclarations de décès du 13 au 24 mars.* — Jean-François-Joseph Allard, 82 ans, Place.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, (Anc. Rue de la Gare)

TOUT

CE QUI CONCERNE

L'HABILLEMENT

POUR

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Chapellerie, Lingerie, Bonneterie, Chaussures

- PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE -

Envoi franco de Catalogues & Echantillons sur demande — Médaille d'Or 1889

69967—34202

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GOUDSMEDT-LIÉVENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Antoine GOUDSMEDT, décédé à Roubaix, le 23 mars 1893, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu le dimanche 26 courant, à 2 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. La Messe d'enterrement aura lieu le lundi 27 dudit mois à 8 heures 1/2, en la même église. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Morse, 1, à l'Epeule.

Les amis et connaissances de la famille Jean FRÉMONT-FRÉMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Aglaé-Marie-Coralie FRÉMONT, épouse de M. Jean FRÉMONT, caissier de la Caisse d'Epargne, pieusement décédée à Roubaix, le 23 mars 1893, dans sa 49e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles seront chantées le samedi 25 courant, à 5 heures 1/4, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 26, à 8 heures, et aux Convoi et Services Solennels, qui auront lieu le lundi 27 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Château, 5.

L'Association des Anciens Elèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires de Roubaix fera célébrer une Messe de Requiem, dans la Chapelle de l'Etablissement, le lundi 27 mars 1893, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Marcel WINCKEL, membre de l'association, décédé à Roubaix, le 13 mars 1893, dans sa 21e année administré des Sacrements. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte Martin, à Roubaix, le lundi 27 mars 1893, à 9 heures 1/4 précises, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Louise-Juliette BURETTE, décédée à Roubaix, le 25 mars 1892, dans sa vingt-et-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Paiement de Coupons

Le **Crédit Lyonnais,** agence de Roubaix, 17, rue de la Gare, paie **dès à présent et sans frais,** tous les coupons à l'échéance du 1er avril 1893 et dont le montant est officiellement annoncé.

PRÊTS SUR TITRES

Le **Crédit Lyonnais** consent des avances sur rentes, actions et obligations françaises et étrangères.

Les prêts sont faits, même pour une très courte durée, ils peuvent être renouvelés. 34213

BELGIQUE

Le crime d'Hussegnies devant la Cour d'assises de Mons. — *Condamnation aux travaux forcés à perpétuité.* — Audience du 24 mars 1893. — *Le réquisitoire.* — A 10 h. 1/4, M. le Président déclare la séance ouverte, et donne la parole au ministère public. Au milieu d'un profond silence, M. Hubert commente les dépositions des témoins.

Il s'attache à prouver la préméditation en s'appuyant sur les propos tenu par la femme Vancauwemberg, elle avait préparé le public à cette mort subite, en disant à qui voulait l'entendre, que son mari mourrait subitement et de crachements de sang. Quand nous lui demandons qui pouvait lui faire croire cela, elle nous répond : 3 médecins !... Vous les avez entendus ils nient tous ce pronostic, et n'ont vu cette famille qu'il y a dix ans.

Enfin voyant que la chose ne lui était pas favorable, elle inventa l'histoire du paquet de sel, histoire qui ne tient pas debout! Me Hubert, détruit une à une toutes les allégations de l'accusée, en s'appuyant sur des preuves morales, des soupçons. Il donne ensuite lecture de quelques lettres de l'accusée, prouvant les relations de celle-ci avec Verstraete. En terminant, il réclame du jury un verdict affirmatif sans pitié.

La plaidoirie. — La parole est ensuite donnée à Me Heupgen, un avocat jeune encore, mais doué d'un rare talent. Il reprend les arguments de l'accusation pour les démolir un à un. Vous n'avez pas de preuves, dit-il, et vous voulez la condamner. Je parle avec mon cœur, ajoute-t-il; j'ai la conviction que cette femme est innocente du crime dont on l'accuse ; elle n'est que la victime de toutes ces coïncidences bizarres.... terribles.... mais qui, au fond, ne prouvent pas qu'elle est coupable !

Vous me dites prouvez-le? je vous retourne l'argument; prouvez-moi que je suis coupable; d'où vient le poison? qui l'a donné? à quel moment précis, exact? En un mot faites-moi revivre la scène terrible? Cela vous est impossible, n'est ce pas?

En terminant, l'éloquent avocat abjure le jury de réfléchir, avant de se prononcer. Il y a doute, messieurs, doute certain, on n'a aucune preuve. Pouvez-vous, dans ces conditions condamner cette femme dont les sept enfants sont depuis six mois complètement orphelins !

Après réplique du ministère public et de la défense, le président déclare les débats clos et demande à l'accusée si elle n'a plus rien à dire pour sa défense. En sanglotant, celle-ci jure qu'elle est innocente.

Vedict. condamnation. — Après 50 minutes de délibération, le jury répond affirmativement aux questions qui lui ont été posées ; la femme Vancauwenberg est introduite. Dès qu'elle apprend la décision, elle éclate en sanglote et pousse des cris désespérés.

La cour condamne la femme Vancauwemberg née Marie-Nathalie Dal aux travaux forcés à perpétuité.

Une terrible explosion de dynamite. — **Deux tués.** — Herenthals, 24 mars. — Une explosion de dynamite a eu lieu dans la fabrique de poudre. Il y a eu deux tués et plusieurs blessés.

Dottignies. — *Exploits de voleurs.* — Dans la nuit de jeudi à vendredi, d'audacieux voleurs se sont introduits chez Mme veuve Brunin rue de la Gare: celle-ci a constaté la disparition d'une livre de beurre. Heureusement, Mme Brunin, avait emporté, dans la soirée de jeudi, une somme assez rondelette, qu'elle avait reçue dans la journée.

Pendant la même nuit, des malfaiteurs ont pénétré en la demeure de M. Rasson-Debaudringhien, maçon-aubergiste, même rue. Ils ont fait main basse sur les petites épargnes des enfants (une dizaine de francs). En outre, ils ont emporté des vêtements, une bouteille de liqueurs et de menus objets.

Un cabaretier, Charles Salembier, demeurant rue Basse, ayant entendu nuitamment des bruits insolites s'est levé. Il a vu des individus qui avaient tenté de fracturer la porte de sa maison prendre la fuite.

La police locale est sur les traces des auteurs de ces méfaits.

Saint Josse-ten-Noode. — *104e anniversaire.* — Jeudi on a fêté le 104e anniversaire de la naissance d'un habitant de cette commune, François Vandewiele, né à Swevezeele, le 23 mars 1789, ancien scieur de long. Le centenaire qui a travaillé jusqu'à l'âge de 90 ans est encore plein de verdeur.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Roubaix. — La société colombophile « l'Alliance franco-russe » établie chez M. Gustave Fourneau, rue Turgot, 70, rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Douai pour le dimanche de Pâques.

Dressages préparatoires : Seclin dimanche 26 mars et Douai le jeudi 30 mars.

— A partir du dimanche 26 mars, dressage des pigeons de la société l'Etoile du Nord, en son local chez M. Emile Maton, rue Blanchemaille n° 47. Tous les samedis et dimanches dressage sur Seclin, mise en panier le même jour de 5 à 8 heures du matin à raison de 0,05 par pigeon. Tous les lundis dressage sur Arras, mise en panier le même jour de 1 à 7 heures du soir à raison de 2 pigeons pour 0,15 c. Tous les mercredis dressage sur Albert mise en panier le même jour de 1 à 7 heures du soir à raison de 0,10 par pigeon.

— La commission de la Fédération colombophile roubaisienne porte à la connaissance des amateurs colombophiles qui n'auraient pas encore reçu leurs cartes de métrage ou qui auraient des réclamations à faire concernant leur métrage délivré antérieurement, qu'un bureau fonctionnera aujourd'hui dimanche de 10 heures à midi, au siège de la Fédération, chez M. Elie Catteau, à l'Epeule.

— Constateur l'Eclair. — MM. Claus et Papeguay informent les amateurs colombophiles que le constateur l'Eclair sera exposé le lundi 27 mars, chez M. Papeguay rue de Mouveaux, au Blanc-Seau. Les amateurs sont invités à venir admirer ce chef-d'œuvre qui fait grand honneur aux inventeurs.

— Dans ses séances des 5 et 19 mars, la commission de l'Union fédérale colombophile a pris les décisions suivantes relativement à ses concours de la présente année : Breteuil, 30 avril, organisé par la société le Pigeon romain; Saint-Just, 7 mai, id. l'Egalité; Clermont, 11 mai (jeudi de l'Assomption), id. les 3 Macottes; Creil, 14 mai, id. l'Hirondelle; Chantilly, 21 mai (Pentecôte), id. l'Eclair; Clermont, 22 mai (lundi de la Pentecôte), id. St-Martin; Chantilly, 28 mai, id. le Pigeon roux.

Orléans, 4 juin, (prix d'honneur 1000 fr., l'Eclair Ailé; Chantilly, 11, id. La Flèche; Clermont, 18, id. le Pigeon Macot; Chantilly, 25, id. le Pigeon Bleu et Meunier; Chantilly, 2 juillet, id. le Pigeon gris; Angerville, 9, id. la Petite Vitesse; Chantilly, 14 (fête Nationale), id. le Lâcher; Clermont, 16, id l'Express.

Chantilly, 23 juillet, id. le Pigeon voyageur; Bretigny, 30, id. l'Epervier; Creil, 6 août (fête des fabricants), le Rapide; Chantilly, 7, id. la Cordiale; Saint-Just, 13, id. le Martinet; Clermont, 15, (Assomption), id. le Petit pigeon bleu; Chantilly, 30, id. les 3 macots. Des concours seront convoyés par M. Joseph Dedonker, convoyeur de la Fédération.

Croix. — Dimanche 26 mars. Concours sur Seclin donné par M. Houdré Napoléon, rue Paul Bert, quartier de l'Allouette et de la Makellerie. L'inscription se fera de 6 heures à 8 h. 1/2 du matin.

LES COMBATS DE COQS

Roubaix. — Dimanche 26 mars, rendage chez MM. hulliez, route de Lille, contre la société du « Lapin Gris » de cez Nicolas de Tourcoing.

— Dimanche 26 mars, attaque d'une belle partie au « Parc du Vésinet » contre les « Joyeux Sans-Souci du Grand Parc et la société du « Cheval Blanc » Tous poulets et un vieux.

— Dimanche 26 mars, rendage chez M. Prudent Vanherpe près de la Croix-Blanche, contre M. Jules Coghe (dit Mouscron) Mise au parc à 4 heures 1/2.

— Dimanche 26 mars, rendage en 3 de 5 pour 25 francs avec paires de plaisir à 5 fr. chez M. Henri Debœuf, de Roubaix. On y verra des coqs de grande valeur. Mise au parc à 4 heures et demie.

— Lundi 27 mars, rendage d'un 3 de 5 mort pour 30 francs, « Au Bon Meunier », chez M. Joseph Delebar, boulevard de Mets, 7, contre le « Crétinier ». Mise au parc à 7 heures 1/2 précises.

— La société des coqueleux établie chez M. Jules Lequenne, cabaretier, rue de Blanchemaille, 160, organise, comme les années précédentes, son 7e concours de coqs pour le lundi de Pâques. Il y aura 670 francs de prix. Les noms des sociétés qui y prendront part seront publiés dans quelques jours.

Croix. — Dimanche 26 mars, deux paires citées à 20 francs chez M. Jean-Baptiste Deronne, « au Labyrinthe », contre des amateurs du Torrein. Mise au parc à midi précis.

Tourcoing. — Dimanche 26 mars, un 2 de 3 mort pour 50 fr de coqs de barbarie écossais à l'estaminet de « l'Ours » contre la société de chez Richard.

— Dimanche 26 mars, un 2 de 3 mort à l'estaminet du « Cuirassier, » contre M. Biel du Compas, de Mouscron.

— Lundi 27 mars, rendage d'un 2 de 3 mort pour 50 francs au « Cuirassier » contre la « Nouvelle Aventure, » une paire pour 50 fr. se jouera avant la partie.

— Lundi 27 mars. Un 3 de 5 mort pour 200 fr., paires de plaisir à 20 fr., au « Coq Chantant ». M. Vanackère contre les « Amis-Réunis » de chez Dutat. 1 vieux à la 1re paire et 4 poulets aux paires suivantes. De nombreux paris sont déjà engagés pour cette partie.

— Mardi 28 mars. Un 2 de 3 mort pour 200 fr., tous poulets, paires de plaisir à 20 fr. à la brasserie Saint-Eloi, contre les Amis-Réunis du pigeon ramier de Roubaix.

— Dimanche 26 mars. Un 2 de 3 pour 50 fr. 1re paire citée pour 50 fr. à la Brasserie Saint-Eloi. La Brasserie contre les mécaniciens de Roubaix.

— Dimanche 26 mars. Un 3 de 5 mort pour 50 fr. au « Coq chantant » contre M. Victor Deconinck.

— Dimanche 26 mars. — Un 2 de 3 pour 50 francs, chez M. Dutat, contre le Petit Barbier de Roubaix.

— Dimanche 26 mars. Un 2 de 3 mort pour 50 fr. chez M. Deltour, rue Nationale « Les amis réunis » d'Halluin contre le Colbar.

JEUX DE BOULES

Roubaix. — Dimanche 26 mars, continuation du jeu de boule chez M Elie Catteau rue de l'Epeule. L'inscription finira à 8 heures.

THEATRE DE ROUBAIX (situé rues Archimède et Richard-Lenoir). Direction Mme veuve G. Deschamps. — Bureau à 6 h. 0/0. Rideau à 6 h. 1/2. — Dimanche 26 mars. — Clôture de la saison théâtrale. Adieux de la troupe. Bénéfice de M. G. Deschamps, jeune premier comique. — Spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas ; deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — 5e et dernière représentation de l'immense succès de : LA GUERRE AU DAHOMEY, grand drame militaire en 5 actes et 8 tableaux. — On commencera par : LES BOUSSIGNEUL, vaudeville en 3 actes, mêlé de morceaux de chant.

BIBLIOGRAPHIE

Lire dans le numéro de **l'Univers illustré** du 25 mars 1893, le *Percement de l'isthme de Corinthe*, fantaisie néogrecque de M. Léon Durocher, accompagnée de dessins de la plus fine et de la plus mordante satyre, par A. Vignola. 34214d

Mes campagnes aux Etats-Unis et en France 1878-1885. — Tel est le titre d'un important ouvrage que va publier à Paris notre confrère, M. Léon Chotteau, délégué français aux Etats-Unis pour le traité de commerce franco américain.

L'auteur a écarté la plupart des chiffres et des faits économiques, donnés dans des réunions publiques. Il n'a conservé, et n'a mis en relief, que les grandes lignes des rapports commerciaux de la France et des Etats-Unis, de manière à rendre la lecture de l'œuvre agréable et attachante.

Plusieurs journaux américains avaient réclamé cette publication. L'un d'eux écrivait, pendant une campagne de M. Chotteau en Amérique :

« Quand il aura terminé cette tournée vraiment extraordinaire, il aura produit la statistique la plus curieuse, la plus intéressante, et, en même temps, la plus exacte, et aussi le cours d'économie politique le plus instructif que possèdent les Etats-Unis. Il est à souhaiter que ces fragments soient un jour réunis en volume, et livrés à la publicité. L'ouvrage formera un faisceau de documents précieux pour quiconque s'occupe, tant soit peu intelligemment, de législation commerciale. »

Ce vœu sera bientôt rempli.

La publication a pour but de rappeler les efforts accomplis par M. Chotteau, sous le patronage d'un comité de Paris, composé de sénateurs, de députés, de négociants et d'industriels.

On sait que le parti démocratique, partisan de relations commerciales plus larges et plus libérales avec l'Europe, va arriver au pouvoir à Washington, avec le président Cleveland, le 4 mars prochain.

Il est d'autant plus urgent d'agir avec une nouvelle énergie, que M. Léon Cotteau a obtenu ces résultats à Washington

23 avril 1879, vote de la motion Fernando Wood par la Chambre des représentants :

« Il est résolu :

« Que le Président des Etats-Unis soit respectueusement requis d'examiner s'il ne serait pas nécessaire d'entrer en relations avec le gouvernement français, pour la négociation d'un traité qui assure un échange plus égal des produits naturels et manufacturés de l'un et l'autre pays, et vienne cimenter entre eux des relations plus étroites d'amitié, d'industrie et de commerce. »

Sénat des Etats-Unis :

— 15 mai 1879, dépôt par M. Cockrell, sénateur du Missouri, de la « joint résolution » suivante, pour la conclusion d'un traité de réciprocité et de commerce avec la République française :

« Attendu que les conditions de trafic et de commerce, existant entre la République française et les Etats-Unis, réclament l'action éclairée et l'examen des deux gouvernements ;

» Attendu que le désir et l'intérêt du peuple des Etats-Unis sont de maintenir les relations les plus amicales avec le peuple français, et d'établir et développer avec lui le trafic et le commerce, à des conditions réciproques et mutuellement favorables ;

» Attendu qu'un traité de réciprocité et de commerce, entre les gouvernements des deux Républiques, sous des conditions également honorables et justes, affermira les liens amicaux, et contribuera très largement à établir et développer le trafic et le commerce entre les deux pays, à leur donner et à leur maintenir la stabilité et la sécurité ;

» En conséquence,

» Il est résolu :

» Par le Sénat et la Chambre des représentants des Etats Unis d'Amérique assemblés en Congrès ;

» Que le Président des Etats-Unis d'Amérique sera et est, par les présentes, autorisé à ouvrir et requis à ce sujet, une correspondance avec le gouvernement de la République française, en vue et ayant pour objet de conclure un traité de réciprocité et de commerce avec ce gouvernement, sous des conditions également honorables et justes et réciproquement profitables, et, s'il le juge nécessaire, de nommer, par et avec l'avis et le consentement du Sénat, trois commissaires au nom des Etats-Unis pour conduire les négociations préliminaires à la conclusion de ce traité, l'indemnité desdits commissaires devant être fixée par le secrétaire d'Etat.

— 5 février 1880 : Renvoi de la « joint résolution » Cockrell au Comité des relations extérieures.

— 24 février 1880 : Projet ajourné définitivement, le gouvernement français n'ayant pas répondu à la proposition de nommer des commissaires pour la France.

Lettre du Président du Comité à M. Léon Chotteau, donnant le motif de l'ajournement:

« *Sénat des Etats Unis, Comité des Relations extérieures,*

» Washington, 24 février 1880.

» Mon cher Monsieur Chotteau,

» En ce qui touche la « joint résolution » introduite par le sénateur Cockrell, je n'ai aucun doute que la marche régulière ne soit, pour le ministre de la République française, de faire telles propositions au département d'Etat qu'il croira opportunes, et alors l'action nécessaire pourra s'engager.

» J'espère que l'amitié, existant aujourd'hui entre les deux Républiques, subsistera toujours.

» Permettez-moi de vous donner l'assurance de ma considération personnelle.

» W.-W. Eaton,

» *Président du Comité des Relations extérieures.*

De 1880 à 1885, la propagande a été continuée par M Chotteau, en France et en Amérique.

Une session extraordinaire du Congrès doit s'ouvrir à Washington au mois de mai prochain.

Déjà, à ce moment-là, le « Bill Mac Kinley » pourra recevoir des atténuations.

La France obtiendra l'abolition complète de ce « Bill » dans la session régulière qui commencera le premier mardi de décembre 1893, si notre gouvernement, comme tout permet de l'espérer, favorise l'action sur le point de s'engager à ce sujet avec l'appui des chambres de commerce.

DEUXIÈME ANNÉE (1893)

ANNUAIRE

DE LA

BONNETERIE ET DU TRICOT

Administration : 32, rue Etienne-Marcel, PARIS

Cet annuaire, actuellement sous presse, donnera la liste : 1° De tous les fabricants de bonneterie, classés par nature de produits, par région, etc.; 2° De tous les négociants en gros et en détail ; 3° De tous les représentants et dépositaires ; 4° De tous les commissionnaires achetant de la bonneterie ; 5° De tous les constructeurs de machines, métiers, etc., employés dans l'industrie du tricotage ; 6° Des filateurs de laine, coton, soie, et autres matières utilisées dans la fabrication de la bonneterie ; 7° Des teinturiers-apprêteurs en bonneterie.

Ce volume, d'environ 300 pages, peut se mettre en poche.

En outre des renseignements ci dessus : il donne le tarif général des douanes, la jauge des métiers de bonneterie, le titrage du coton, le titrage des soies, etc., etc., une foule de renseignements concernant l'industrie et le commerce de la bonneterie.

L'Annuaire, dès son apparition, a été apprécié comme un ouvrage utile à tous les fabricants, qui peuvent désormais se dispenser des répertoires d'adresses ; indispensable à tous les bonnetiers, acheteurs en gros ou en détail, car ils y trouvent, avec une grande clarté, les adresses des producteurs classés par spécialité.

A la vérité, la première édition contenait des erreurs et des omissions qu'il eut été difficile d'éviter :

Nous avions, depuis 1891, fait appel à la bonne volonté de nombreux amis, nous avions cherché à stimuler tous ceux qui avaient intérêt à remettre leur adresse pour que leur nom fut placé à la spécialité les concernant; mais notre œuvre ne pouvait être complétée qu'après l'ébauche.

Aussitôt le premier volume paru, tous ceux qui ne se sont pas vus à leur place ont rectifié, tous ceux qui ont reconnu une erreur l'ont signalée, la critique elle-même nous a rendu les plus grands services !

Cette édition de 1893, ne sera tirée que pour les souscripteurs.

A tous ceux qui ne connaissent pas l'*Annuaire de la Bonneterie et du Tricot*, et qui ignorent par conséquent si leur adresse figure bien là où ils ont droit d'être placés d'après leur profession, nous adresserons sur demande, à titre de spécimen, un volume de 1892.

Nous rappelons que les insertions d'adresses sont absolument gratuites.

Le travail d'impression ne sera terminé que vers fin février ; les personnes qui voudraient encore y apporter des rectifications, sont priées de nous les faire parvenir avant le 28 fin ce mois ; passé ce délai, toute modification sera impossible, ainsi que toute annonce.

Prix de l'Annuaire : 6 francs dans le commerce, 5 fr. aux souscripteurs.

Mécanique et Électricité Industrielles

PAUL THIÉRY

Ingénieur-Electricien E. C. P.
Ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et du Laboratoire Central d'Electricité
Ancien Ingénieur de la Compagnie Continentale Edison

VALENCIENNES (Nord)

Spécialité de Lampes à arc et à incandescence

ET DE CHARBONS POUR ARC

Représenté par MM. **DOLNE et Fils,** à **ROUBAIX**, agents des principaux constructeurs-mécaniciens belges, pour les machines d'apprêts ; foulons, laveuses en largeur et machines pour filatures de laines cardées. 34137

AGENDA DES INDUSTRIES TEXTILES

POUR 1893

à l'usage des industriels, employés et contre-maîtres

Cet agenda contient de nombreuses indications se rapportant à la laine, au coton et aux autres textiles : barêmes, comptes de revient, renseignements sur les ventes publiques de Londres et de Liverpool, numérotage des fils, mécanisme des marchés à termes sur laines peignées, nomenclature des Chambres de commerce françaises à l'étranger, liste de fournisseurs des industries textiles, etc., etc.

Elégant et solide Agenda de poche, relié en jolie percaline, tranche rouge.

En vente au prix de 0,60 c. au bureau du journal 17, rue Neuve, à Roubaix.

COCA des INCAS

Apéritif Péruvien

VIN GÉNÉREUX, TONIQUE et RECONSTITUANT

J.-B. BLANJOT & REYNAUD, 26, r. de Pontoise, PARIS

33967

TÉLÉPHONES PERFECTIONNÉS

pour réseaux et lignes privées

Sonneries et Appareils Électriques

PARATONNERRES

PORTE-VOIX, CONTROLEURS DE RONDES, etc., etc.

Ele RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

27, Rue de la Gare, 27	51 bis, Bd de la Liberté
ROUBAIX	LILLE
Téléphone n° 409	Téléphone n° 240

ABONNEMENTS ET ENTRETIENS

33096 6559

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilitants sont *si nuisibles* à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons). 33567d

COFFIN et GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

Nouveaux PLANCHERS syst. Hennebique

ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES

en acier et béton de ciment

SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE